



Nissan Qashqai Mild-Hybrid

Regulation : EU Regulation (EU)2023/1542 Article 10 & Annex IV
Model : MA01



N° légal	Exigences réglementaires	Spécification
Annexe 4 partie A-1	Capacité nominale (Ah) et perte de capacité (%)	Capacité nominale : 10 Ah Perte de capacité : La perte des performances de cette batterie est définie par la résistance
Annexe 4 partie A-2	Puissance max (W) et perte de puissance (%)	Puissance : 5200 W Perte de puissance : La perte des performances de cette batterie est définie par la résistance
Annexe 4 partie A-3	Résistance interne (Ω) et gain de résistance interne (%)	Résistance interne : 1.2m Ω Perte de rendement énergétique aller-retour : Augmentation de 30% pendant la durée de vie du véhicule
Annexe 4 partie A-4	Si applicable, perte de rendement énergétique aller-retour (%)	Non applicable
Annexe 4 partie A-5	Durée de vie prévue de la batterie dans les conditions de référence pour lesquelles elle a été conçue en termes de cycles et d'années.	Durée de vie prévue : < 3ans